

Adresse de toutes correspondances

Monsieur Jacques CÉVOST

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES



02.38.59.49.83

La Chapelle : 04.50.73.37.75 (vac scol zoneB)

Courriel: jcevost@free.fr

A.A.R.C.A.

Siège social : BAKOUA A

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

INTERNET : <http://www.aarca74.com>

Info Flash Résidents

Novembre 2007

Du côté de la Chapelle :

Restructuration du domaine skiable : Au mois d'août, M le Maire de la Chapelle nous a reçu avec M Auzou, correspondant du Dauphiné Libéré afin de nous dévoiler en primeur le projet de restructuration qui venait d'être bouclé la veille.

Quand vous arriverez à la Chapelle en décembre, les travaux devraient être bien avancés et le nouveau télésiège en service si la neige et le froid précoces ne perturbent pas les travaux. Le 3 places sera raccourci de l'intermédiaire jusqu'au sommet afin d'augmenter son débit. Vous pouvez suivre l'avancement des travaux sur le site rénové de la Chapelle et notamment le blog qui vous fait vivre en détail les travaux du nouveau télésiège. Lien sur le site de l'AARCA

Lien direct : <http://ledahudesmontagnes.over-blog.com/>

Un « boarder cross » est prévu pour les surfers sur le haut du domaine de Braitaz pour l'hiver.

Les travaux de restauration de l'église touchent également à leur fin. Ils ont nécessité la fermeture de l'édifice pendant plus d'un an et coûteront au total près d'1,3 million d'€ (dont un million d'€ restera à la charge de la commune !).

Outre le gros œuvre, les tableaux, boiseries, chaires et retable vont être restaurés.



Expo 2008/2009

Le zoo de Monsieur Jean, une mise en scène des fables de La Fontaine par des taxidermistes chablaisiens.

Mercredi, jeudi, vendredi de 15h à 18h à la Maison des Soeurs



Syndicat intercommunal de la vallée d'Abondance(SICVA)

Les bureaux ont déménagé cet automne vers le bâtiment qui abrite la nouvelle station d'épuration au carrefour de la route de Sous le Pas à la sortie d'Abondance. Celle-ci vient d'être inaugurée.



L'hélicoptère qui facilite grandement la pose et dépose des pylônes pour respecter un échancier très rigoureux (photo B Auzou)

La construction à la Chapelle

Vous l'avez sans doute remarqué, l'immobilier a le vent en poupe à la Chapelle. Ce sont en effet déjà 200 nouveaux appartements qui vont être livrés. Espérons que ces nouveaux résidents viendront skier à la Chapelle et ainsi participeront au renouveau de la station. En tous cas leurs impôts seront les bienvenus au regard des dépenses engagées cette année, sur le domaine skiable comme à l'église. C'est bon de se sentir utile!

L'AARCA sur Internet

Nous avons maintenant notre propre site, ou plutôt notre propre adresse car le site est toujours géré par Bertrand Guffroy et rattaché à valdabondance.com (www.aarca74.com)

Les adhérents qui nous ont communiqué une adresse électronique peuvent recevoir quelques informations entre les bulletins, ils ont le bulletin un peu plus tôt et en couleur.

Nous continuons cependant à envoyer les bulletins à tous en version papier.

Rencontre et randonnée de l'été:

Notre traditionnelle randonnée du mois d'août nous a conduits cette année vers les alpages de Leschaux. Une fois n'étant pas coutume, nous avons dû partir tôt à cause de la chaleur annoncée. Nous avons donc choisi l'accès par la piste forestière. Malheureusement, elle était très dégradée par les tracteurs de débardage. Comme toujours, c'est un bonheur, après la montée un peu raide de découvrir l'alpage et sa magnifique vue panoramique sur le Chauffé et les Cornettes ainsi que sur le sud du Grange, le lac des Plagnes et la montagne d'Ardens. Tout aussi traditionnelle fut la dégustation des produits du terroir avec une petite prédilection des randonneurs pour la fraîcheur du Sauvignon.

Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne

- L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 9 août à Chamonix. Jacques Cévest et Bruno Ballarini y représentaient l'AARCA.

- Cette année, l'association Mountain Wilderness nous a été présentée par son président national, Jean-Pierre Courtin. Cette association œuvre notamment pour la protection du milieu montagnard et pour une pratique libre et responsable de la montagne. A noter que M Courtin est venu à la Chapelle dans le cadre de la gestion des pistes de montagne et de l'interdiction qui est faite aux engins à moteur de les emprunter (hors exploitation forestière ou pastorale).

(www.france.mountainwilderness.org)

- Le débat a été vif ensuite quant à la position de la fédération face aux multiples aménagements qui voient le jour dans les stations afin de garantir le ski « à tout prix ». La majorité des présents a défendu l'idée que nous devons nous poser en garde-fous du bétonnage de la montagne et du « tout-canons », mais nous sommes conscients aussi de représenter des adhérents passionnés de ski. La vérité est peut-être entre les deux: aménager pour palier aux caprices de la nature mais en gardant raison et en se préparant à varier les activités, surtout en moyenne montagne.

A noter que Jacques Cévest remplace P.E. Taittinger (Chamonix) comme trésorier de la Fédération. Mireille Sertout (La Clusaz) reste présidente. Odile Berthoux et Jacques Cévest représenteront l'AARCA le 7 décembre à la réunion du Conseil d'Administration à Paris.



Les randonneurs au retour par le col de Bel-Air (photo J Cévost)

Partenariat avec Radio-Châtel

L'AARCA, comme son homologue de Châtel, a signé un contrat de partenariat avec RTL2-Radio-Châtel. La radio, que vous connaissez tous pour l'information locale qu'elle diffuse sur 98.8 MHz, s'engage ainsi à diffuser plus largement nos informations et à couvrir nos manifestations. En échange, les associations de résidents diffusent le logo et la fréquence de la radio dans leurs publications et lors de leurs manifestations.

Vous aurez donc des nouvelles de nos manifestations en écoutant votre radio préférée.

Vous pouvez aussi utiliser le service gratuit de petites annonces: **04.50.73.23.12 FAX 04.50.81.39.48**
Courriel: radiochatel@chatel.com

Assemblée générale :

Comme chaque année, des postes sont à pourvoir au Conseil d'Administration.

Si vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez donner à un(e) ami(e) ou nous envoyer au siège à **la Chapelle** un pouvoir, nominatif ou non, qui nous permettra d'atteindre le quorum. Les pouvoirs en blanc pourront être donnés aux adhérents du même immeuble ou du même quartier. Vous pouvez aussi envoyer vos questions écrites qui seront posées aux personnes compétentes.

Si vous voulez faire découvrir l'AARCA à vos voisins ou amis de la Chapelle, envoyez-nous leur adresse (avec leur accord), nous pourrons leur envoyer les infos de l'année ou communiquez-leur le lien vers notre site Internet, ils y trouveront toutes nos publications et les reportages sur nos activités.

<http://www.aarca74.com>

Pensez à nous aviser de vos changements d'adresse électronique.

Tarifs préférentiels résidents 2007/2008 des remontées mécaniques (extrait):

Ces forfaits, obtenus par l'AARCA pour tous les résidents, représentent une réduction importante (50% par rapport au forfait année à la Chapelle). Ils sont délivrés uniquement à la billetterie de la Panthiaz **aux résidents et à leurs enfants à charge de moins de 22 ans inscrits sur le rôle d'imposition de la taxe d'habitation 2007**. En effet après plusieurs années de dialogue, un tarif « jeune résident » vient d'être instauré par la régie des remontées mécaniques. C'est un plus certain pour nos jeunes et une raison de plus pour skier à la Chapelle. (Les forfaits « résidents sont attribués aux personnes ayant une résidence au 1^{er} janvier 2007 à la Chapelle, se munir du livret de famille, de l'avis d'imposition et de photos).

Une assurance est possible, à la journée, aux caisses des remontées, et à l'année, auprès du ski-club.

C'est une avancée importante et nouvelle, que l'obtention d'un tarif « jeunes » que nous réclamions depuis plusieurs années pour nos enfants à charge de 18 à 22 ans

L'accès aux pistes de ski de fond est possible avec un forfait de ski alpin de La Chapelle en cours de validité.

Tarif en euros 07/08	Normal - 16 ans	Normal 16/22 ans ou + 60 ans	Normal Adulte	- 16 ans résident	16/22 ans ou + 60 ans <u>résident</u>	<u>Adulte résident</u>
Saison La Chapelle	225	274	322	113	137	161
Saison Evasion	282	358 /337	421	254	322 /303	379
Saison P du Soleil	485	/579	724	383	/457	571

- de 5 ans, + de 70 ans : gratuit

Il existe d'autres réductions : familles de 4 personnes, tarifs promotionnels en basse saison...**Pensez à emporter vos justificatifs**

Le support « mains libres » est obligatoire pour de plus de 10 jours et conseillé à partir de 3 jours. Il est réutilisable car rechargeable

Tarifs pour les adhérents à la « carte loisirs »

L'AARCA adhère, comme un comité d'entreprise, à l'association LCE74 .

Ainsi, les membres de l'AARCA peuvent acquérir à prix réduit la « **Carte Loisirs** » qui permet d'obtenir des tarifs très intéressants dans la plupart des stations de sports d'hiver pour les forfaits de ski (La Chapelle, Châtel, Abondance, Avoriaz, Portes du Soleil, ...) ainsi que pour beaucoup de spectacles, d'activités culturelles, sportives, de musées, de voyages et dans beaucoup de parcs d'attractions (dont Fantasticâble, musée des Gets, ...). **Elle comprend une assurance incluant les accidents de ski, le sauvetage, et le camping caravaning.**

Vous présentez votre carte à la caisse pour obtenir vos réductions.

Le guide-neige 2008 sera envoyé à tous les possesseurs de cartes début décembre.

Tarif forfaits 2007/2008 à titre indicatif

Lieu	Type	Tarif normal	Tarif carte loisirs
La Chapelle*	1j ad	22€	13,80€
Châtel	1j ad	31€	19€
Portes du Soleil	1j ad	39€	33€

*existe aussi pour forfait 11h, 1/2j, 2j et 3j , jeune, ado etc...

Pour plus d'informations consultez : www.carteloisirs.com (guide-neige en ligne)

Le coût de la carte-loisir pour les adhérents de l'AARCA est de 33€ par famille de 3 pers ou plus, 27€ pour une famille de 2 personnes, 22€ en individuelle et 12€ pour les enfants majeurs à charge (18/25 ans).

Si vous n'avez pas communiqué d'adresse électronique, vous pouvez demander les renseignements à icevost@free.fr

Si vous n'avez pas accès à Internet, envoyez une enveloppe timbrée à votre nom à Jacques Cévest qui vous renverra les renseignements complets et le formulaire d'inscription.

Ski de fond

Pour La Chapelle, Châtel, Abondance :

1 jour adulte : 5,60€

1 semaine : 28€

Saison : 45€

Gratuit pour les possesseurs d'un forfait alpin **en cours de validité** (1 jour ou plus)



La gare d'arrivée du nouveau télésiège (photo J leconte)

Horaires des cars et navettes

Les horaires complets sont disponibles à l'Office de Tourisme. 4 cars partent chaque jour en direction de Thonon et autant remontent avec un transport supplémentaire le samedi en saison.

Les navettes permettent de circuler en toute sécurité dans la Chapelle ou entre les communes de la vallée (1 par heure). Voir les horaires et circuits à l'Office de Tourisme

Le bulletin municipal est paru tardivement cette année. Toujours richement illustré, il présente notamment le contrat d'objectif et le projet d'aménagement du domaine skiable ainsi que la gestion communale de l'eau potable. A retirer à la mairie

La station d'Abondance a finalement jeté l'éponge pour le domaine de l'Essert. Par décision du Conseil Municipal, le domaine est fermé, malgré la volonté de reprise par des acteurs du tourisme local.

Un espace ludique pour les enfants sera aménagé sur la plaine d'Offaz.

A noter qu'une association « Abondance Demain » se bat pour la réouverture des remontées. A 4 mois des élections municipales, le débat promet d'être vif.

Un peu d'histoire (2)

La période révolutionnaire en Vallée d'Abondance

Il semble que les idées neuves des philosophes ne se soient pas propagées jusqu'en vallée d'Abondance. Le peuple qui y vit est bien ancré dans ses traditions et celles-ci n'ont d'ailleurs, par certains côtés, rien à envier à la volonté de démocratisation qui anime la bourgeoisie parisienne à la fin du XVIII^{ème} siècle.

En effet, ce peuple de la vallée d'Abondance jouit depuis longtemps de nombreuses franchises, élit ses magistrats et ses « syndics » (4 « conseillers municipaux » bénévoles, élus pour un an), ses conseils de prud'hommes.

La justice est rendue à la halle du Pas. Les syndics participent au jury tandis que les moines n'y sont pas admis.

Les paysans n'hésitent pas à contester officiellement l'application des franchises auprès de l'Abbé par l'intermédiaire des prud'hommes s'ils s'estiment lésés par les moines.

En 1417, ils envoient même une copie du jugement au Pape Martin V qui le confirme.

En 1430, c'est l'abbaye qui se plaint au duc de Savoie Amédée VIII que les habitants ne paient plus leurs redevances.

Ainsi le duc intervient pour que les moulins placés sur la Dranse paient la redevance, mais celle-ci n'étant pas due sur les ruisseaux adjacents, les moulins vont s'installer sur les torrents qui descendent des Cornettes ou du Mont Chauffé.

Durant ces siècles mal connus, les habitants de la vallée n'ont de cesse de s'émanciper de la tutelle de l'Abbaye qui cherche, elle, à maintenir, voire à accroître son pouvoir (et les revenus qui en dépendent). Les besoins grandissants de ressources agricoles créent aussi des conflits avec les gens des vallées voisines au sujet des pâturages.

Les fléaux sont nombreux et fréquents: la peste en 1629/1630, les tempêtes, les inondations, la neige tardive ou précoce (en 1771 on raconte qu'«on voyait à peine les cornes des vaches qui descendaient des alpages» tant il y avait de neige. L'hiver suivant, c'est la disette avec ses hordes de mendiants qui parcourent le fond de la vallée et qui périssent de froid et de faim. Ceux-ci sèment la terreur et parfois allument des incendies, tant redoutés des montagnards.

Lors de l'occupation par les Valaisans en 1536, les hommes de la vallée acceptent la domination

de l'occupant en échange du maintien de leurs franchises et de leur religion.

Toutes ces raisons font que les habitants de la vallée n'ont pas la fibre révolutionnaire et, lors de l'invasion de la Savoie par les républicains en 1792, on ne trouve qu'un seul converti zélé parmi les 4000 habitants de la vallée.

Les députés élus à la Constituante sont pour la Chapelle: Athanase Bron, C.P. Maxit (notaire), et J. Desportes. Le 22/10, tous les délégués de la vallée votent l'incorporation de la Savoie à la France.

Durant la Terreur, comme partout, les prêtres vont émigrer. En Vallée d'Abondance, c'est naturellement vers le Valais qu'ils se dirigent, cela leur permet de faire fréquemment des incursions dans la vallée qui leur permettent de maintenir la flamme catholique discrètement, même sous la terreur, aidés en cela par de pieux laïcs.

L'homme fort de la révolution dans la vallée est le député de Châtel: Carlin Maxit. Il recrute de force des «volontaires» pour le Bataillon du Mont-Blanc. Ceux-ci émigreront ou désertent tous.

En 1793, la Vallée d'Abondance s'associe à la révolte de la Savoie contre la révolution. On brûle les insignes révolutionnaires, on abat les arbres de la liberté, les jeunes s'enrôlent dans l'armée piémontaise. La Municipalité d'Abondance est remplacée par l'ancien Conseil. La vallée est occupée par 150 soldats piémontais mais ils sont chassés sans résistance par les républicains.

Carlin Maxit qui avait quitté la vallée un temps rentre et conduit l'épuration. De nombreux contre-révolutionnaires émigrent à leur tour ou sont incarcérés à Thonon, le prêtre de Vacheresse est fusillé sur son ordre.

En 1795, il est tué à la Chapelle dans des circonstances douteuses par deux officiers sardes qui quittent la commune sans encombre tant leur victime est haïe. Il est enterré discrètement par ses domestiques.

Le 3 germinal an III (1795), les terres de l'abbaye sont vendues aux enchères, aucun acheteur n'est de la vallée. Le couvent est acquis par des familles d'Abondance mais l'église n'est pas vendue.

Elle est ouverte de nouveau le 8 décembre pour le baptême de tous les enfants qui ne l'avaient pas été pendant la période révolutionnaire.

Convocation

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à l'assemblée générale de l'AARCA qui se tiendra :

Vendredi 28 décembre 2007 à 17h ,
Salle des Petits Chamois

Ordre du jour de l'assemblée :

-Modification de statuts

- Rapports moral et d'activité de l'année 2007
- Rapport financier et contrôle des comptes
- Election des membres du Comité Directeur et des contrôleurs aux comptes pour 2008
- Cotisation 2008
- Questions diverses et échanges avec Monsieur le Maire et les responsables du tourisme
- Remise des prix du concours photo: «Le Mont Chauffé sous tous les angles»

(les négatifs et photos 2007 vous seront rendus)

La soirée se terminera autour du pot de l'amitié.

Vous pouvez nous adresser toute question que vous souhaiteriez voir aborder par l'un ou l'autre des intervenants jusqu'au 27 décembre au siège de l'AARCA à la Chapelle

A noter qu'au même moment, nos amis de Châtel organiseront leur slalom des résidents en nocturne sur la piste éclairée du Linga. Les inscriptions sont à prendre à l'Office de Tourisme de Châtel.

Si vous ne pouvez pas venir à l'AG, adressez-nous un pouvoir ou remettez-le à un(e) ami(e) afin que nos délibérations soient valides.

Concours photo 2008

« Les quatre saisons dans la vallée d'Abondance »

Photos à renvoyer avant le 30 juin 2008

Bulletin de participation joint ou à l'OT, ou sur le site Internet ou sur demande

Invitez à notre assemblée générale vos voisins, vos amis. Des numéros d' » Info Flash Résidents » peuvent leur être envoyés. Notre force, c'est notre nombre

N'oubliez pas votre adhésion 2008 dès janvier, cela nous facilitera le travail.

Imprimé par les soins de l'association, direction J Cévest

✂ -----

Je soussigné(e).....

résidant (adresse à la Chapelle)

empêché d'assister à l'assemblée générale de l'AARCA 2007, déclare donner pouvoir pour voter en mon nom

à M, Mme.....

Fait à le

Signature